

Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :
EDPL – Équipe de Droit public de Lyon
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université Jean Moulin Lyon 3

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A



Au nom du comité d'experts :

Prénom Nom, président/présidente du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente du Hcéres

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, docteurant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

Cette version du rapport est confidentielle au titre du décret n° 2021-1537 du 29 novembre 2021. Les parties considérées comme confidentielles ainsi que les réponses aux points d'attention des tutelles ne figureront pas dans la version publique du rapport disponible sur le site du Hcéres. (Enlever ce paragraphe en gras dans la version publique)

Cette version du rapport est publique au titre du décret n° 2021-1537 du 29 novembre 2021. Des parties considérées comme confidentielles ainsi que les réponses aux points d'attention des tutelles ne figurent pas dans cette version du rapport. (Enlever ce paragraphe en gras dans la version confidentielle)

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Sébastien Bernard, PR, Université Grenoble Alpes

Experts : M. Xavier Magnon, PR, Aix-Marseille Université (représentant du CNU)
Mme Marie-Christine Steckel-Assouère, MCF, Université de Limoges

CONSEILLÈRE SCIENTIFIQUE DU HCÉRES

Mme Corinne Leveleux-Teixeira

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

David Deroussin Vice-Président Recherche de l'Université Jean Moulin Lyon
3

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Equipe de Droit Public de Lyon
- Acronyme : EDPL
- Label et numéro : UR 666
- Nombre d'équipes : Trois
- Composition de l'équipe de direction : M. Christophe Roux, Directeur ; M. Cédric Meurant, Directeur adjoint

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'EDPL fédère trois équipes de recherche :

- Le Centre de Droit Constitutionnel (CDC) ;
- L'Institut d'Études Administratives (IEA) ;
- Le Centre de Recherches Financières et Fiscales (CERFF).

Il abrite également la chaire des « Contrats publics », rattachée à l'EDPL depuis sa création en 2021.

L'EDPL affiche, en outre, quatre thématiques transversales qualifiées d'« axes » qui sont les suivantes :

- Axe 1 : Prise de décision publique
- Axe 2 : Contentieux ;
- Axe 3 : Propriété(s) ;
- Axe 4 : Laïcité.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'EDPL a été créée en 1991 pour fédérer différentes équipes de recherche en droit public interne. Le nombre de ses équipes internes a été progressivement réduit et n'a pas évolué depuis la précédente évaluation. Elles sont toutes les trois localisées au 3e étage du bâtiment Cavenne (15, Quai Claude Bernard à Lyon).

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'EDPL est rattachée à l'École doctorale de droit (EDD Lyon – ED 492). Elle est également associée à la MSH Lyon St-Etienne tout en reconnaissant y avoir une implication limitée. Plusieurs de ses membres participent à des projets AMI SHS remportés par l'Université Jean Moulin Lyon 3 (DEmociS, ReligiS et FORESEE).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	10
Maitres de conférences et assimilés	12
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	23
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	8
Personnels non permanents d'appui à la recherche	1
Post-doctorants	0
Doctorants	47
Sous-total personnels non permanents en activité	56
Total personnels	79

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024. LES EMPLOYEURS NON-TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
U JEAN MOULIN LYON 3	22	0	1
Total personnels	22	0	1

AVIS GLOBAL

L'EDPL est une unité qui rassemble 22 enseignants-chercheurs en droit public interne de l'Université Jean Moulin Lyon 3. À ces membres titulaires s'ajoutent un nombre légèrement plus élevé de membres associés (23), 47 doctorants et deux personnels d'appui à la recherche. Elle est caractérisée par une organisation fédérative consistant à rassembler trois équipes internes : deux de taille équivalente – l'Institut d'Études Administratives et le Centre de Droit Constitutionnel – et une troisième plus réduite : le Centre de Recherches Financières et Fiscales. Cette structuration ne l'a pas empêchée de développer quatre axes thématiques transversaux assez larges, (« Prise de décision publique », « Contentieux », « Propriété(s) », « Laïcité », eux-mêmes subdivisés en sous-axes) masquant quelque peu une identité qui aurait pu être plus marquée. En dépit d'intitulés dont la résonance est plus naturelle en droit administratif qu'en droit constitutionnel, budgétaire ou fiscal, les travaux développés au sein de ces quatre axes parviennent réellement à associer des membres issus des trois équipes internes. Les différents entretiens réalisés lors de l'évaluation ont confirmé le succès de la structure fédérative et de la dimension collective et interdisciplinaire du fonctionnement de l'unité.

L'EDPL développe une activité scientifique soutenue (publication de 59 ouvrages, 204 chapitres d'ouvrages, 652 articles et assimilés), fruit de la production individuelle riche de ses membres et de manifestations collectives (une trentaine de colloques organisés au cours des cinq dernières années). Plusieurs manifestations (journée « Associations et droit public », colloque organisé avec la Société française de finances publiques, accueil du congrès annuel de l'Association Française de Droit Constitutionnel) et ouvrages (Code de la laïcité, Grands arrêts de la jurisprudence administrative lyonnaise) constituent des faits marquants de la période écoulée. L'insertion de ses membres dans des réseaux de recherche nationaux et internationaux ainsi que les responsabilités éditoriales exercées et les partenariats internationaux tissés témoignent de la qualité de l'activité menée. Les membres de l'EDPL candidatent en revanche rarement à des contrats de type ANR et les

collaborations avec la MSH sont limitées. La faiblesse des candidatures à des contrats de recherche peut s'expliquer cependant, au regard de la taille réduite de la structure et du caractère pour autant tout à fait significatif de la production scientifique, comme relevant d'un choix de fonctionnement en termes de mobilisation du temps des enseignants-chercheurs, la chaire « Contrats publics » pouvant par ailleurs permettre de recevoir des financements accrus. En outre, plusieurs membres de l'équipe exercent des responsabilités administratives et des mandats locaux et nationaux.

L'activité de recherche de l'EDPL est très fortement inscrite dans son environnement socio-économique, à la fois dans le cadre de partenariats anciens avec des acteurs locaux et grâce au développement d'une chaire consacrée aux « Contrats publics » qui rassemble un nombre important d'acteurs de tout premier plan.

Le dynamisme de la jeune recherche abritée au sein de l'EDPL s'est traduit au cours des cinq dernières années par 23 soutenances de thèses dont six ont reçu un prix de thèse, dix ont été qualifiées et six ont franchi l'épreuve sur travaux du concours d'agrégation. Les locaux, les ressources financières et l'organisation de la vie de l'unité semblent globalement adaptés à son activité.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le précédent rapport d'évaluation avait formulé trois séries de recommandation.

Sur le plan scientifique, l'EDPL était invitée à déployer des efforts pour obtenir davantage de contrats de recherche, à rééquilibrer la répartition des publications entre ses trois équipes, à fixer sa stratégie s'agissant de l'axe « Droit public des migrations et de l'asile », à développer le potentiel de l'axe « Propriétés » et à renforcer sa dimension proprement académique de ses recherches consacrées à la déontologie. Cinq années plus tard, la plupart de ces recommandations semblent avoir été prises en compte. La redéfinition des axes a ainsi conduit à la disparition de celui qui était consacré au « droit public des migrations et de l'asile ». Sur le plan contractuel, le bilan est plus contrasté même si un projet Idex et un projet ANR figurent dans le bilan de l'unité et qu'un important financement a été obtenu dans le cadre de la chaire « Contrats publics ».

En matière d'organisation, le rapport publié en 2020 suggérait notamment de simplifier la gouvernance, de réfléchir à une allocation des moyens aux équipes proportionnelle à leur activité scientifique réelle et de mener une réflexion sur l'inégalité de moyens entre les équipes. La gouvernance de l'EDPL décrite en 2025 semble désormais assez simple : elle s'articule autour d'une assemblée générale qui se réunit au moins deux fois par an et d'un conseil scientifique et de gestion (composé du directeur, du directeur-adjoint, des responsables des trois équipes internes et d'un représentant des doctorants) qui fait office d'organe exécutif réuni quatre à cinq fois par an. Un poste d'enseignant-chercheur a été obtenu mais n'a pas bénéficié au CERFF qui reste une équipe de taille réduite (5 enseignants-chercheurs titulaires) et sensiblement plus petite que les deux autres (9 pour l'IEA et 8 pour le CDC). Ces caractéristiques, en partie inhérentes au fait que certains fiscalistes se rattachent à une unité de droit privé, sont compensées par le dynamisme scientifique du CERFF.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques, l'organisation et les ressources de l'unité

Attaché à son organisation fédérative, l'EDPL s'est efforcée de combiner sa structuration traditionnelle autour de ses trois équipes disciplinaires et le développement d'axes thématiques. Le caractère transversal de chacun d'eux (« Prise de décision publique », « Contentieux », « Propriété(s) », « Laïcité ») en fait des leviers de recherche collective. Unité de taille relativement modeste (22 membres titulaires), l'EDPL compte également 24 membres associés : si la contribution de ces derniers est réelle et témoigne de l'attractivité de l'unité, il s'agit aussi d'une fragilité potentielle. Son organisation est classique (assemblée générale réunie deux fois par an, conseil scientifique et de gestion qui rassemble les responsables d'équipe, la direction et un représentant des doctorants) ; son fonctionnement est fluide, marqué par la bonne entente de ses membres. L'EDPL bénéficie d'une dotation récurrente, assez stable au cours de la période évaluée (40 à 46 K€). Outre les financements ponctuels obtenus pour certains projets, l'unité bénéficie aussi du versement d'une fraction (5 %) des importants financements gérés au titre de la chaire « Contrats publics ». Ce versement représente environ 8 K€ par an qui s'ajoutent à la dotation annuelle, l'ensemble lui permettant de fonctionner convenablement (organisation de 30 colloques entre 2020 et 2024). Le dynamisme de la jeune recherche abritée au sein de l'EDPL au cours des cinq dernières années se traduit par l'organisation de 23 soutenances de thèses, l'obtention d'une dizaine de contrats doctoraux, de quatre conventions Cifre (Cabinet Orial, PSA, Région AURA, Ville de Lyon) et d'un financement de thèse grâce à la chaire sur les « Contrats publics ». Plusieurs indices témoignent de la qualité des thèses soutenues (10 qualifications, 3 agrégés, 6 prix de thèses).

1/ L'unité s'est assignée des objectifs scientifiques pertinents et elle s'organise en conséquence.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à ses objectifs scientifiques, à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

3/ L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche.

4/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'organisation de l'EDPL s'efforce de combiner une structure fédérative - à laquelle l'unité est attachée - autour de ses trois équipes disciplinaires et une recherche collective, notamment impulsée dans le cadre des axes.

L'unité a su redéfinir collectivement ses axes transversaux depuis la précédente évaluation au cours de laquelle la faiblesse de certains d'entre eux avait été pointée.

L'EDPL bénéficie de ressources récurrentes globalement adaptées à sa taille et son activité (dotation annuelle de la part de l'Université Jean Moulin Lyon 3 passée de 40 à 46 K€ et versement d'environ 8 K€ par an d'une fraction (5 %) du financement géré au titre de la chaire « Contrats publics »).

L'EDPL bénéficie de deux à trois contrats doctoraux par an auxquels se sont ajoutés, au cours des cinq dernières années, quatre contrats sur convention Cifre et un contrat financé par la chaire « Contrats publics ». Elle obtient par ailleurs régulièrement des contrats d'ATER (entre deux et trois par an).

Plusieurs indices témoignent de la qualité de l'encadrement doctoral : dix qualifications, six prix de thèse Dalloz, un prix de thèse de l'Assemblée nationale.

L'unité bénéficie de locaux qui lui donnent globalement satisfaction : ils sont composés d'une grande salle de travail pour les doctorants (équipés de postes de travail, d'un espace de convivialité, de casiers et d'un fonds documentaire), de bureaux pour la direction et le personnel administratif, de trois salles affectées à chacune des équipes, d'une salle des chaires et des réunions. L'EDPL facilite l'intégration des doctorants (livret d'accueil, permanences des doctorants contractuels qui gèrent le fonds documentaire dans la salle de travail) et contribue à leur réussite (comités de suivi et conférences de thèse, préparation aux auditions des comités de sélection pour le recrutement des maîtres de conférences et aux épreuves du concours d'agrégation).

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Si l'IEA et le CDC disposent d'effectifs proches, le CERFF est de taille nettement plus modeste, souffrant notamment de la division des fiscalistes lyonnais entre publicistes et privatistes, les privatistes étant membres d'une autre unité de recherche.

Le nombre d'enseignants-chercheurs associés (24, à rapprocher des 22 membres titulaires) peut représenter un risque pour la pérennité du dynamisme de la recherche si le nombre d'enseignants-chercheurs associés baisse dans les années à venir.

Si les axes transversaux permettent de fédérer les trois équipes autour de thématiques communes, les intitulés demeurent trop généraux (« Prise de décision publique », « Contentieux », « Propriété(s) », « Laïcité ») pour pouvoir affirmer la spécificité de la recherche menée au sein de l'unité.

Une seule soutenance d'habilitation à diriger des recherches (HDR) a eu lieu au cours de la période examinée.

L'unité évoque un risque de saturation de l'occupation de ses locaux, notamment liée aux recrutements réalisés dans le cadre de la chaire « Contrats publics ».

DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité

L'EDPL développe une activité scientifique soutenue qui est le résultat, d'une part de la production individuelle de ses membres et, d'autre part, de manifestations collectives. Ces dernières correspondent, classiquement, à l'organisation de colloques et de conférences qui relèvent, de manière assez équilibrée, de ses trois équipes et de ses quatre axes thématiques. Des manifestations particulièrement transversales (colloque « associations et droit public) ou d'envergure disciplinaire (accueil de la quatrième université d'été de la Société française de finances publiques) ont été organisées. L'unité dénombre au total - pour les seuls membres titulaires - la publication de 59 ouvrages, 204 chapitres d'ouvrages, 652 articles et assimilés (y compris donc les notes de jurisprudence) au cours de la période examinée. L'insertion dans des réseaux de recherche nationaux mais aussi internationaux (IFA, RIDE), les responsabilités éditoriales exercées et les partenariats internationaux tissés témoignent de sa qualité. En revanche, les membres de l'unité candidatent très peu à des projets de type ANR.

1/ L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques qui satisfont à des critères de qualité.

2/ Les activités de recherche de l'unité donnent lieu à une production scientifique de qualité.

3/ L'unité participe à l'animation et au pilotage de sa communauté.

4/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Conformément à son objectif, l'EDPL a amélioré son haut niveau de recherche et de publications scientifiques sur le plan quantitatif avec - pour les seuls membres titulaires - 652 articles de revues, 59 ouvrages et 204 chapitres d'ouvrage selon les chiffres aggrégés des rapports annuels de l'EDPL. Sur le plan de la recherche collective, une trentaine de colloques a été organisée au cours de la période examinée. L'activité s'avère dense pour les différentes équipes (voir ci-dessous), les axes et la chaire « Contrats publics » (5 colloques et 7 rapports pour cette dernière).

Sur le plan qualitatif également, ses activités de recherche sont reconnues. Les membres de l'EDPL sont insérés dans les sociétés savantes et réseaux de recherche (AFDA, Association française de droit constitutionnel, Société Française de Finances Publiques) dans lesquels plusieurs d'entre eux exercent des responsabilités.

L'EDPL développe une politique de valorisation de ses recherches (efforts de communication, diffusion sur HAL, soutien financier) avec, pour l'année 2024 par exemple 13 ouvrages, 59 chapitres d'ouvrages et 70 articles publiés par des éditeurs reconnus dans les disciplines juridiques (Dalloz, Hachette, LexisNexis, LGDJ).

L'attractivité de l'unité est également attestée par les partenariats internationaux qu'elle est parvenue à tisser avec certaines universités étrangères (Université de São Paulo au Brésil ; Université Saint-Joseph au Liban). Cette ouverture internationale se traduit par la prise en charge de thèses en cotutelle (Beyrouth, Bari, Turin, Casablanca), l'accueil d'une douzaine de professeurs et chercheurs étrangers invités au cours des cinq dernières années et une insertion croissante dans les réseaux de recherche européens ou internationaux (IFA, RIDE).

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'EDPL éprouve des difficultés pour établir des statistiques fiables de ses publications (le document d'auto-évaluation faisait parfois référence au recensement Hal, parfois à l'agglomération des rapports d'activités annuels).

Les membres de l'unité candidatent très peu à des projets de type ANR.

Les collaborations avec la MSH sont limitées, y compris concernant les « projets blancs » pour lesquels le décalage entre les thématiques privilégiées par le MSH et celles de l'EDPL ne peut être invoquée.

DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'activité de recherche de l'EDPL est très fortement inscrite dans son environnement socio-économique. À l'ancienneté des liens tissés par exemple avec les juridictions administratives (partenariat ALYODA – Association Française de Droit Administratif) s'ajoutent ceux développés dans le cadre la Chaire « Contrats publics ». Plusieurs membres de l'unité exercent des fonctions auprès de collectivités territoriales ou sont membres de certaines juridictions (Cour nationale du Droit d'asile, Tribunal suprême de Monaco). L'EDPL partage également ses connaissances avec le grand public (interventions dans les médias, participation à la Nuit du Droit) et participe aux débats de société, y compris à travers une action destinée au public scolaire « Parlons démocratie ».

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde culturel, économique et social.

2/ L'unité développe des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'EDPL dispose de relations anciennes et solides avec des institutions locales (Tribunal administratif et Cour administrative d'appel de Lyon dans le cadre du partenariat ALYODA, Chambre Régionale des Comptes, CRIDON, organisme d'aide notariale), mais aussi nationales (Conseil d'État dans le cadre de rencontres annuelles, en lien avec Aix-Marseille Université, Observatoire de l'Éthique publique ; Chaire des études parlementaires).

Les échanges avec les collectivités territoriales sont également fréquents : pas moins de cinq membres de l'EDPL exercent des fonctions de type déontologie ou référent-laïcité.

Un membre de l'EDPL est assesseur de la Cour nationale du droit d'asile et un autre membre du Tribunal Suprême de Monaco.

Les contacts avec le monde économique sont particulièrement forts dans le cadre de la Chaire « Contrats publics ».

Les membres de l'EDPL sont régulièrement sollicités pour des auditions parlementaires.

Des conférences sont régulièrement organisées à destination du grand public par les membres de l'EDPL qui participent également à « la Nuit du Droit » et interviennent régulièrement dans les médias.

Une action spécifique (« Parlons Démocratie » à laquelle participent deux membres de l'EDPL) est également organisée à destination du public scolaire.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Hormis dans le cadre de l'association tripartite (Barreau, Juridictions administratives, Université/ALYODA), peu de partenariats sont formalisés.

La possibilité d'un rattachement futur de la Chaire « Contrats publics » à une fondation et la distanciation des liens avec l'EDPL qui pourrait en résulter présentent un risque important.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

La présentation de la trajectoire proposée par l'EDPL dans le document d'auto-évaluation est assez succincte. Pour une grande part, il s'agit de poursuivre ce qui donne satisfaction (une production abondante, de nombreux liens avec des partenaires locaux, la réalisation de thèses de qualité) et d'envisager de résoudre quelques difficultés (risque de saturation des locaux). L'unité réaffirme son souhait de faire perdurer l'originalité de sa structure fédérative autour de ses équipes internes tout en consolidant ses axes de recherche. À ce titre, elle entend maintenir tant des axes ou sous-axes scientifiques depuis longtemps travaillés (*Laïcité, Propriété(s), Déontologie et Éthique publique*) que des axes plus récents (*Prise de décision publique ; Contentieux*). Afin d'affirmer l'identité scientifique de l'unité, le comité considère comme intéressante la piste consistant à structurer davantage les recherches à l'intérieur de ses axes en privilégiant des actions longues (cycles de recherche, projets de recherche financés à long terme). Un autre objectif - dont l'unité a conscience - serait de candidater davantage à des contrats de recherche de type ANR. Pour ce faire, l'EDPL mérriterait de voir renforcer son personnel d'appui à la recherche, actuellement insuffisant et non formé pour aider au montage de projets ; elle pourrait aussi davantage solliciter le personnel de la Direction de la Recherche et des Études Doctorales. Enfin, plusieurs membres de l'EDPL sont fortement impliqués dans les trois AMI SHS auxquels l'Université Jean Moulin Lyon 3 participe.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Le comité recommande de :

- Affiner la réflexion sur la trajectoire scientifique tant de l'unité que de ses trois équipes, en particulier veiller au renforcement du CERFF, dans la mesure où les recrutements à venir le permettent ; et définir des intitulés d'axes transversaux plus singulaires.
- Poursuivre l'encadrement de qualité des doctorants en veillant à l'organisation régulière des manifestations qui leur sont destinées (conférences et « brunchs de thèse »).
- Encourager et accompagner les soutenances d'HDR.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Le comité recommande de :

- Se doter d'un outil fiable de recensement de la production scientifique (privilégier HAL à l'agglomération des rapports annuels d'activités).
- Envisager de candidater plus fréquemment à des contrats de type ANR ou à des appels à projets de la MSH en sollicitant, si besoin, le personnel d'appui à la recherche de la Direction de la Recherche et des Études Doctorales.
- Envisager des collaborations avec la MSH.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Le comité recommande de :

- Envisager de formaliser par des conventions certains partenariats anciens comme cela est en cours avec le CRIDON afin de renforcer leur visibilité et leur pérennité.
- Continuer d'héberger la chaire « Contrats publics » dont les retombées sont très positives pour l'EDPL, tant sur le plan scientifique que financier et pour ses relations avec son environnement économique.

ÉVALUATION PAR ÉQUIPE

Équipe 1 : Institut d'études administratives

Nom de la responsable : Mme Caroline Chamard-Heim

THÉMATIQUES DE L'ÉQUIPE

Les membres de l'IEA développent des recherches qui relèvent des quatre axes thématiques mis en avant par l'EDPL.

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Deux recommandations principales avaient été formulées lors de la précédente évaluation. La première consistait à approfondir les activités collectives, ce qui a été fait. La seconde préconisait d'améliorer la régularité des conférences de thèses et séminaires doctoraux et séminaires : ceux-ci ont en effet repris, mais sont désormais organisés au niveau de l'unité et non du seul IEA.

EFFECTIFS DE L'ÉQUIPE : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	5
Maitres de conférences et assimilés	4
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	9
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	4
Personnels non permanents d'appui à la recherche	0
Post-doctorants	0
Doctorants	16
Sous-total personnels non permanents en activité	20
Total personnels	29

ÉVALUATION

Appréciation générale sur l'équipe

L'IEA est une équipe dont la production est dense, composée à la fois de nombreuses publications individuelles et de travaux collectifs. Parmi ces derniers, la chronique trimestrielle « Propriétés publiques » au JCP A ou encore la revue de jurisprudence ALYODA ainsi que la publication des grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise (chez LexisNexis) peuvent être relevées. Si l'inscription de l'équipe dans son environnement socio-économique est remarquable, l'absence de projet de type ANR surprend compte tenu du dynamisme de l'équipe.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'IEA déploie de nombreux travaux qui s'inscrivent facilement dans chacun de ses axes et sous-axes de l'EDPL.

Les membres de l'équipe sont des experts reconnus dans leurs domaines respectifs (nombreuses responsabilités éditoriales, insertion dans les sociétés savantes et réseaux de recherche : par exemple, la tenue de la chronique trimestrielle « Propriétés publiques » à la Semaine Juridique - Éditions Administrations et collectivités territoriales (JCP A), responsabilités majeures au sein de la revue de jurisprudence ALYODA).

L'IEA a su tisser des liens particulièrement étroits avec la juridiction administrative. En témoignent à la fois la revue de jurisprudence ALYODA et la publication des Grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise (chez LexisNexis).

L'insertion des membres de l'IEA dans le tissu local se vérifie aussi à travers les fonctions exercées de déontologue ou de référent laïcité dans des collectivités territoriales.

Un partenariat à la fois ancien et fécond existe également avec le CRIDON (organisme d'aide notarial) de Lyon.

Points faibles et risques liés au contexte

Le comité constate l'absence d'obtention - et de candidature - à des projets de type ANR.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'ÉQUIPE

Le document d'auto-évaluation ne renseignait pas précisément la trajectoire envisagée par l'IEA : les entretiens ont permis d'évoquer de nouveaux projets, notamment relatifs aux avis d'une part et au littoral d'autre part. Ce dernier projet permettrait de valoriser des partenariats internationaux anciens de l'IEA au Liban (Université Saint-Joseph) et au Brésil (Université de São Paulo). Le complément d'informations transmis par l'unité après les entretiens a confirmé la richesse des projets ayant vocation à nourrir la trajectoire scientifique de l'IEA au cours des prochaines années. Une partie de ces projets s'inscrit dans la continuité (chronique trimestrielle « Propriétés publiques » publiée au JCP A, revues trimestrielles de jurisprudence ALYODA, colloques annuels en partenariat avec l'Association du master 2 de droit public, journée annuelle du Conseil d'État en partenariat avec Aix-Marseille Université), mais d'autres sont plus innovants (cycles de recherches pluriannuelles sur des thématiques transversales, ateliers de travail). À noter l'affirmation bienvenue d'une dimension internationale de certains projets (collaboration avec le Conseil d'État belge et projet de « Rencontres franco-italiennes de droit administratif »).

RECOMMANDATIONS À L'ÉQUIPE

Le comité recommande à l'équipe d'achever de formaliser le partenariat avec le CRIDON.
Le comité encourage l'équipe à candidater plus fréquemment à des contrats de type ANR.

Équipe 2 :

Centres d'études et de recherches financières et fiscales

Nom du responsable : M. Lukas Stankiewicz

THÉMATIQUES DE L'ÉQUIPE

Le CERFF publie sur les dimensions locales, nationales et internationales de thèmes majeurs et/ou novateurs des finances publiques (taxation internationale des ressources naturelles, budgets locaux verts, communication extra-financière locale sur le développement durable, responsabilité financière des gestionnaires publics, contrôle de constitutionnalité des lois de financement de la Sécurité sociale, performance publique dans le système budgétaire français, budget de l'Union européenne, jurisprudence de la Cour des comptes européenne, aide européenne à l'Ukraine) et du droit fiscal (procédures fiscales, recouvrement, notamment l'assistance administrative internationale, TVA, fiscalité internationale notamment sur l'imposition des sportifs).

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Si la première recommandation du précédent rapport d'évaluation n'a pas été suivie d'effet dans la mesure où le CERFF n'a pas obtenu de nouveau poste, la seconde recommandation a bien été prise en compte puisqu'il y a eu un changement de direction (au profit d'un professeur publiciste) et la suppression de l'un des deux postes de co-directeurs (l'actuel est maître de conférences HDR). Le document d'autoévaluation fait également état d'un « renouvellement de génération ». Si la répartition des effectifs de l'EDPL s'avère toujours déséquilibrée au détriment du CERFF, sa composition est devenue plus homogène puisque tous les membres titulaires (un professeur et quatre maîtres de conférences) sont publicistes (durant la précédente évaluation, il y avait deux privatistes, dont le directeur).

EFFECTIFS DE L'ÉQUIPE : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	1
Maitres de conférences et assimilés	4
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	5
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels non permanents d'appui à la recherche	0
Post-doctorants	0
Doctorants	15
Sous-total personnels non permanents en activité	15
Total personnels	20

ÉVALUATION

Appréciation générale sur l'équipe

Si le CERFF est une équipe de petite taille, sa production bénéficie d'une reconnaissance nationale et internationale. Ses membres exercent des responsabilités scientifiques et éditoriales dans les réseaux disciplinaires pertinents au niveau national (Société Française de Finances Publiques) et international (International Fiscal Association). L'équipe s'implique bien dans son environnement local (audition au Conseil économique, social et environnemental régional, formation à la Chambre Régionale des Comptes - CRC, participation à la revue ALYODA) et a su renforcer ses recherches transversales au sein de l'EDPL en participant aux trois axes « prise de la décision publique », « propriétés » et « contentieux ».

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique en droit fiscal et en finances publiques est importante d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Pour l'année 2024 par exemple a été recensée la publication d'un manuel, de 13 chapitres d'ouvrages, de 28 articles, de 12 communications dans un congrès, dont 6 à l'étranger. Les membres du CERFF rédigent la chronique des finances de l'Union européenne à *l'Annuaire du droit de l'Union européenne*. En outre, un colloque sur le thème d'actualité des risques financiers des collectivités territoriales et sept conférences ont été organisées.

Les activités de l'équipe s'inscrivent dans son environnement local (conférence au Conseil économique, social et environnemental régional, formation de trois demi-journées à destination des magistrats de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, revue ALYODA).

Un membre du CERFF siège dans deux comités de rédaction de revues reconnues et deux sont titulaires d'une chronique (Revue européenne et internationale de droit fiscal, Revue fiscalité internationale).

Les membres de l'équipe participent aux instances qui font rayonner les finances publiques et le droit fiscal au niveau international et national (plusieurs responsabilités au sein de la Société Française de Finances Publiques, participation au jury du Prix étudiant IFA Léhérissel-Dibout (concours de plaidoirie) ainsi qu'au comité scientifique de la section française de l'International Fiscal Association et au Conseil de programme du Centre de documentation et d'études fiscales de l'Université de Łódź en Pologne).

Points faibles et risques liés au contexte

L'effectif réduit et conséquemment la place limitée que le CERFF représente au sein de l'EDPL constitue une fragilité.

La présence d'un seul professeur et d'un seul maître de conférences titulaire d'une HDR constitue un risque pour garantir des conditions idéales pour le suivi des doctorants et la capacité à en accueillir de nouveaux.

Parmi les quinze thèses rattachées au CERFF, il y a eu en 2025 une seule soutenance, une nouvelle inscription et un abandon.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'ÉQUIPE

Les activités scientifiques du CERFF s'inscrivent mieux que par le passé dans les axes de recherche de l'EDPL avec notamment l'impulsion et l'organisation en 2025 de deux colloques sur des thèmes transversaux (« juridictions administratives spécialisées » et « la bienveillance en droit fiscal »). Le CERFF a prévu de développer encore la dimension internationale de ses travaux en organisant une manifestation internationale sur le tourisme durable en 2026. En 2027, le CERFF, l'EDPL et l'équipe de droit privé ont aussi prévu d'accueillir et de participer au congrès annuel de *European Association of Tax Law Professors*.

La faiblesse de l'effectif du CERFF et sa composition (seulement deux enseignants-chercheurs susceptibles d'encadrer des thèses) restent des fragilités d'autant plus qu'aucune HDR n'a été ni soutenue ni programmée durant cette période d'évaluation.

RECOMMANDATIONS À L'ÉQUIPE

Le comité recommande de conforter l'équipe en recrutant un professeur ou un maître de conférences en finances publiques et/ou en droit fiscal.

Le comité recommande de favoriser la soutenance d'une HDR par un(e) maître de conférences titulaire pour augmenter la capacité d'encadrement des doctorants et ainsi alléger la charge importante qui pèse actuellement sur un professeur (6 directions de thèses) et un maître de conférences HDR (9 directions de thèses).

Équipe 3 : Centre de droit constitutionnel

Nom du responsable : M. Jérôme Couillerot

THÉMATIQUES DE L'ÉQUIPE

Sur le champ disciplinaire qu'il couvre (droit constitutionnel et droit des libertés fondamentales), le CDC ne semble pas avoir développé de thématiques spécifiques par rapport aux thématiques de l'unité dans lesquelles il inscrit ses activités.

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le rapport précédent faisait état d'une "concentration des publications" autour de certains enseignants-chercheurs, de thématiques de recherche qui ne favorisaient pas les "interactions avec l'environnement non académique". Il pointait aussi le faible nombre de thèses soutenues et la concentration des directions de thèse autour de deux enseignants-chercheurs, l'absence de soutenance d'HDR. Cette situation a changé. La production scientifique entre les différents membres du centre paraît dans l'ensemble plus équilibrée, avec une visibilité significative de plusieurs de ses membres. Les directions de thèse sont mieux réparties entre les différents enseignants-chercheurs.

Concernant les thèses soutenues, le CDC affiche des résultats tout à fait significatifs : huit thèses soutenues dont cinq qualifiées par le Conseil National des Universités (CNU).

EFFECTIFS DE L'ÉQUIPE : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	4
Maitres de conférences et assimilés	4
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	8
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	2
Personnels non permanents d'appui à la recherche	0
Post-doctorants	0
Doctorants	16
Sous-total personnels non permanents en activité	18
Total personnels	26

ÉVALUATION

Appréciation générale sur l'équipe

Le CDC est une équipe de taille relativement modeste (8 enseignants-chercheurs titulaires) dont les travaux de plusieurs de ses membres disposent d'une visibilité certaine dans la discipline. L'EDPL n'affiche pas de thématique proprement "constitutionnelle". Les quatre axes thématiques de l'EDPL renvoient plus naturellement au droit administratif, mais les sous-thématiques présentées (« fabrique institutionnelle de la décision publique », « légitimation de la décision publique ») peuvent cependant laisser apparaître des questionnements relevant du "droit constitutionnel". Nous pourrions cependant regretter une absence d'identité spécifique, claire et visible dans cette discipline du CDC au sein de l'unité en rapport avec les grandes questions contemporaines du droit constitutionnel. Les manifestations scientifiques organisées par le CDC sont souvent coorganisées avec d'autres centres de recherches ou d'associations savantes et n'ont pas systématiquement lieu à Lyon.

Points forts et possibilités liées au contexte

La visibilité nationale des membres du CDC demeure très forte d'une manière générale.

Au cours des cinq dernières années, on peut relever une production scientifique doctorale de qualité au sein de l'équipe : huit thèses soutenues dont cinq qualifiées au CNU.

Le lien avec "l'environnement non académique" apparaît de manière significative par les participations médiatiques multiples (journaux, presse, radio, télévision, blog) de certains de ses membres et des sollicitations pour expertise devant le Parlement (audition devant le Sénat sur la proposition de loi constitutionnelle relative à la souveraineté de la France, à la nationalité, à l'immigration et à l'asile, 30 novembre 2023).

Points faibles et risques liés au contexte

De nombreux colloques organisés par le CDC sont des colloques coorganisés avec d'autres unités de recherche et, géographiquement, en dehors de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Paris, Saint-Étienne, Lille, Sciences Po Lyon). On peut s'interroger sur l'absence d'une identité visible de recherche propre et spécifique en droit constitutionnel au sein de l'unité. Les travaux menés au sein du CDC demeurent par ailleurs très généralistes, tout particulièrement dans les manifestations scientifiques. Il est certes difficile de remettre en cause cette dimension relativement généraliste des études produites et des manifestations scientifiques organisées au sein du CDC qui font la visibilité de ses enseignants-chercheurs, mais une dimension plus spécifique, choisie pour la durée d'un contrat, permettrait, peut-être, de mieux fédérer les membres de l'équipe autour d'un projet commun visible.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'ÉQUIPE

Le CDC entend maintenir la qualité et le volume de sa production scientifique, individuelle et collective. Il souhaite continuer à être actif au sein des réseaux de l'Association Française de Droit Constitutionnel et de l'Association Internationale de Droit Constitutionnel et privilégier des travaux autour du droit politique et des libertés. L'éventuelle création d'une chaire « laïcité », qui présente une dimension qui n'est pas exclusivement « constitutionnelle », pourrait constituer un développement pertinent des travaux déjà conduits au sein du CDC sur cette thématique.

RECOMMANDATIONS À L'ÉQUIPE

Le comité recommande à l'équipe de maintenir un haut niveau de production scientifique, le rayonnement du CDC qui en résulte et la qualité de l'encadrement doctoral.

Le comité recommande à l'équipe de réfléchir à la manière dont une animation collective de la recherche pourrait être mieux répartie entre les différents enseignants-chercheurs du centre, notamment lors de l'organisation de colloques.

Le comité suggère à l'équipe d'identifier une thématique spécifique de recherche sur le prochain contrat, en rapport avec les grandes questions du droit constitutionnel contemporain afin de permettre une identité spécifique plus forte du CDC et structurer une recherche collective et individuelle autour de cette thématique.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 6 novembre 2025 à 9h00

Fin : 6 novembre 2025 à 15h30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

8h30 - 9h00	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence du conseiller scientifique.
09h05 - 9h35	1^{re} Séquence 6 - 30 minutes Entretien à huis clos avec la direction de l'unité : Cette réunion est relative à la vie collective de l'unité, à tous les éléments relatifs à son organisation : budget, locaux, relations avec la tutelle, mais aucune discussion sur la production scientifique de l'unité. Présents : Christophe Roux, Directeur ; Cédric Meurant, Directeur adjoint ; Caroline Chamard-Heim, Directrice IEA ; Jérôme Couillerot, Directeur CDC ; Lukasz Stankiewicz, Directeur CERFF.
09h40 - 10h25	2^{ème} séquence - 45 minutes Entretien à huis clos avec David Deroussin, Vice-Président Recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
10h25 - 10h35	Pause
10h40 - 11h40	3^{ème} séquence - Réunion plénière de 60 minutes 15 minutes de présentation par la direction et 45 minutes de questions/réponses.
11h40 - 12h00	Huis clos comité/conseillère scientifique
12h00 - 13h30	Pause déjeuner
13h30 - 14h00	4^{ème} séquence - 30 minutes Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et associés statutaires peuvent assister à la réunion.
14h05 - 14h35	5^{ème} séquence - 30 minutes Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants.
14h35 - 14h50	Pause et huis clos comité/conseillère scientifique.
14h50 - 15h20	6^{ème} séquence - 30 minutes Entretien final à huis clos avec la direction.
15h30 - 16h00	Entretien à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

On trouvera ci-dessous :

- soit les observations de portée générale des tutelles ;
- soit l'indication suivante : « l'établissement responsable du dépôt, également responsable de la coordination de la réponse pour l'ensemble des tutelles de l'unité de recherche, n'a pas déposé d'observations de portée générale ».

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

